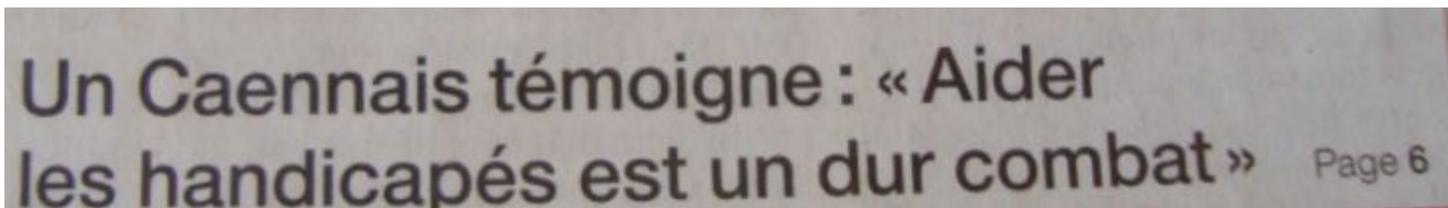




LA PRESSE PARLE DES FONCTIONS PUBLIQUES CFE CGC RESOLUMENT ENGAGEE SUR LE SUJET DU HANDICAP



« Aider les handicapés est un dur combat »

Caennais, membre du comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, Christophe Roth se bat pour que les mutilés de la vie soient reconnus travailleurs à part entière.

Portrait
 1970. Naissance à Caen.
 1992. Entrée dans la Police nationale.
 1999. Grave accident de voiture pendant son travail.
 2013. Devient membre du comité national du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

« Je suis motivé. » La poigne ferme contraste avec la douceur, toute en douceur, du visage. Si la première suggère la détermination, l'autre souligne le pouvoir d'empathie. Christophe Roth, Caennais de 45 ans, a fait de la lutte contre la discrimination des handicapés, son combat.

Le membre du comité national du FIPHFP se bat au quotidien pour que les trois fonctions publiques - État, hospitalière et territoriale - prennent en compte la situation des handicapés. Lui-même a connu cette situation. En 1999, ce policier est victime d'un grave accident pendant son service. « J'ai été arrêté deux ans. Je suis resté longtemps en centre de rééducation. Il m'a fallu réapprendre à vivre. Une remise en cause morale et physique, explique-t-il avec pudeur. C'est en me confrontant à la difficulté que rencontre une personne pour s'insérer dans le travail que j'ai décidé de m'engager. »

« J'apporte une aide »

Le handicap au travail peut devenir un calvaire où les considérations psychologiques se mêlent à l'ingérable lourdeur administrative : des sigles à foison, des documents qui se superposent, l'attente, l'argent... Au milieu de tout cela, un homme ou une femme, pris dans ces couants qui donnent l'impression de

80 % des 12 millions de Français handicapés souffrent d'un handicap invisible, comme Christophe Roth.

s'éloigner des rives professionnelles. « Mon rôle est d'accompagner les handicapés en apportant une aide technique, qualitative et humaine. Par exemple, je suis là pour voir comment un aménagement de poste est possible. » Outre son rôle au FIPHFP, Christophe Roth est délégué fédéral en charge du handicap aux fonctions publiques CFE CGC.

Des exemples de situations difficiles, le Caennais n'en manque pas. Alors, quand on l'interroge sur une histoire qui l'a marqué, il n'a qu'à piocher dans les nombreux dossiers répertoriés dans sa mémoire. « Il y a peu de temps, un ingénieur du ministère de l'Agriculture testait une nouvelle trieuse de pommes de terre. La machine s'est emballée. Il a perdu ses deux bras... Je me rappelle aussi de l'histoire d'une infirmière, en région parisienne qui, après un accident, a été placée aux Archives. Une vraie mise au placard ! Il a fallu intervenir à plusieurs reprises pour qu'elle obtienne un poste à hauteur de ses responsabilités. Aider les handicapés est un dur combat. »

Pour autant Christophe Roth ne veut pas être celui qui noircit le tableau. « Je ne suis pas là pour dénoncer la fonction publique. Des choses sont faites. Je sais que la question de l'argent pèse beaucoup. Je suis un pragmatique, observe-t-il. Plus que tout, je veux que les gens changent leur regard sur le handicap. Douze millions de Français sont concernés. Chaque jour, je constate qu'au travail, ils ont toute leur place. »

Loi handicap : « La France est à la traîne »

« Scandaleux ! » Christophe Roth ne mâche pas ses mots. Le 21 juillet, les parlementaires ont ratifié l'ordonnance prévoyant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des transports en commun et des établissements recevant du public.

Dix ans après la loi handicap de 2005, 40 % des bâtiments ont été mis aux normes, selon l'Association des paralysés de France. Désormais, les structures publiques ou privées ont trois, six ou neuf ans pour se mettre en conformité. Ce délai n'est autorisé que si ces dernières adressent un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) en préfecture. Elles ont jusqu'à la fin du mois de septembre. « Les mairies et les préfectures vont se retrouver engorgées de dossiers », prévient Christophe Roth.

En cas de non-respect, les sociétés se retrouveront passibles d'une amende de 2 500 € et menacées de poursuites pénales. « Ça consiste, indirectement, à repousser les personnes handicapées vers plus d'isolement. Et dire que la ville de Paris est candidate pour les Jeux paralympiques de 2024 ! La France est à la traîne si l'on compare avec les pays anglo-saxons ou nordiques. Le gouvernement de François Hollande a procédé à une nouvelle ponction de 20 millions d'euros dans le budget de la FIPHFP. L'épine dorsale de ce problème est l'argent et le manque de volonté politique. »

5,56 % C'est la proportion, en 2013, de travailleurs handicapés dans la fonction publique en Basse-Normandie. C'est légèrement mieux que la moyenne nationale : 4,9 % (source FIPHFP). La loi oblige tout établissement privé ou public de vingt salariés et plus, à avoir au moins 6 % de handicapés dans son effectif. Sinon, les établissements doivent verser une contribution financière au FIPHFP.

Quest-france Deauville sur facebook
 Rejoignez-nous en flashant ce code et aussi sur www.ouest-france.fr/deauville

Guillaume RINGUENET.

COUP DE GUEULE. Accessibilité : « C'est honteux de reporter ! »

Voté mardi 21 juillet par le Parlement, le report de l'accessibilité des lieux publics pour les personnes porteuses de handicap constitue un « vrai coup d'arrêt » pour Christophe Roth, Caennais délégué national en charge du handicap au syndicat CFE-CGC.

Le 21 juillet, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi, voté la veille par les députés, reportant l'obligation pour les établissements recevant du public de se mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap. La loi du 11 février 2005 avait accordé un délai jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour effectuer les travaux de mises aux normes. Constatant le retard accumulé, le gouvernement a publié en ordonnance, en septembre 2014, actant le fait que ce délai ne pourrait être tenu. « Nous dénonçons fermement ce recul », pointe Christophe Roth.

Un bilan « catastrophique »

Ce Caennais est délégué fédéral de la CFE-CGC (qui regroupe 38 syndicats), en charge du handicap dans la fonction publique. Il dresse un bilan « catastrophique » des dix ans écoulés depuis la loi de 2005, mise en place par Jacques Chirac et Philippe Bas, alors ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées,



Christophe Roth (à gauche) et Franck Nicolle, président de la CGC-CFE Fonction publique pour la Basse-Normandie, déplorant le report de la loi « accessibilité ».

aux personnes handicapées et à la famille : « Seuls 15% des établissements recevant du

public sont aux normes, 60% des écoles, 40% des collèges et 20% des lycées, déplore-t-il.

Cela dénote un manque de volonté manifeste des gouvernements successifs. Fran-

çois Hollande avait pourtant promis, au cours de la campagne présidentielle, de tout mettre en place pour l'accessibilité. » Les établissements, publics ou privés, se sont vus accorder un nouveau délai, allant de trois à neuf ans, pour effectuer les travaux nécessaires à l'accueil des personnes à mobilité réduite, mais aussi des déficients visuels ou auditifs. « Il doivent déposer un calendrier de travaux dans les deux prochains mois auprès du Préfet », précise Christophe Roth.

« Un non-sens alors qu'on veut les Jeux paralympiques »

S'il est conscient des contraintes budgétaires, le délégué fédéral de la CFE-CGC ne veut pas que des économies soient faites sur le dos des porteurs de handicap. « Sur les trois prochaines années, le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) va être ponctionné de 29 M€ par an ! Il s'agit de réserves pour les aménagements de postes de

travail, le recrutement des 6% de personnes handicapées ou encore le développement du numérique. » Sur ce dernier domaine, comme dans d'autres, la France figure dans le dernier peloton des pays européens. « Les bâtiments administratifs sont souvent anciens, illustre Christophe Roth, qui compte bien interpeller Ségolène Neuville et Marylise Lebranchu, respectivement ministres en charge du handicap et de la fonction publique. S'ils ne sont pas accessibles et qu'en plus, les gens ne peuvent être équipés de logiciels donnant accès à ces démarches par voie numérique, on isole encore plus toute une partie de la population... »

Le délégué syndical pointe encore une incohérence profonde : « Ce report est un non-sens à l'heure où Paris est candidate pour accueillir les Jeux olympiques, et donc paralympiques, en 2024 ! C'est même honteux ! »

N.C.

FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC
15-17, rue Beccaria
75 012 PARIS
Tél : 01 44 70 65 90
@ : ufcfcg@wanadoo.fr

Adhérez



<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org/>